Région Poitou-Charentes

1. Introduction, historique

Les acteurs du Poitou-Charentes sont confrontés, déjà depuis de nombreuses années, à la prolifération de plantes exotiques envahissantes, notamment sur les grands marais littoraux et les grandes rivières (Charente, Vienne).

Afin de faire face aux nuisances occasionnées, tant pour la biodiversité que pour les usages, certains d'entre eux ont mis en place des démarches pour améliorer la connaissance sur ces phénomènes et tenter de les gérer. En témoignent notamment :
- **sur le Marais poitevin, l'élaboration de protocoles de suivi et de gestion** par l'Institution interdépartementale du bassin de la Sèvre niortaise (IIBSN), en partenariat avec le CEMAGREF, dès 1994 ;
- **en Charente, la mise en place d'un observatoire départemental** des plantes envahissantes par le Conseil général à partir de 2003 et la coordination de campagnes d'arrachage ;
- **en Vienne, une étude** réalisée en 2005 par le CPIE Seuil du Poitou, **sur les plantes invasives et patrimoniales des rivières du département**, dans le cadre du Plan Loire grandeur nature 2, suivie de campagnes d'arrachage manuel ;
- **en Charente-Maritime, l'organisation de campagnes de suivi et d'opérations de lutte ponctuelles** depuis 1999 par l'Union des marais de Charente-Maritime (UNIMA).

En 2006, La Région Poitou-Charentes a lancé une nouvelle politique pour la gestion des rivières, en cohérence avec les objectifs de la Directive cadre sur l'eau.

Dans ce cadre, elle a souhaité accompagner et fédérer les gestionnaires locaux dans la maîtrise des phénomènes invasifs, en proposant la création d'un Observatoire régional des plantes exotiques envahissantes des écosystèmes aquatiques (ORENVA).
Cet outil partagé de compréhension et de suivi est destiné à guider les choix tactiques des gestionnaires et de leurs partenaires financiers, dans la gestion de ces espèces.

© RIVE de la Vienne

Herbier de jussie sur la Vienne dont le développement est limité par l'ombrage d'un saule

Dès l'origine du projet, fin 2006, la Région a constitué un groupe de travail composé des partenaires techniques et financiers et d'acteurs ayant une expérience significative sur la problématique des plantes exotiques envahissantes. Les enjeux de l'ORENVA ont ainsi été définis collectivement :

- ✓ **préserver la biodiversité**, à partir d'une meilleure connaissance de la dynamique de prolifération des espèces et d'une veille sur les espèces émergentes et les sites non envahis ;
- ✓ **partager les connaissances et l'expérience** par la mise en place d'un réseau d'acteurs et de procédures d'échange entre eux ;
- ✓ **disposer d'un outil d'aide à la décision**, par l'analyse des données, les échanges sur les plans de gestion...
- ✓ **rechercher la cohérence avec les outils et les démarches existantes ;**
- ✓ **informer et sensibiliser le grand public** dans un but préventif

2. Organisation actuelle

La mise en place et le fonctionnement de l'ORENVA intervient dans le cadre du Plan Loire grandeur nature 2007-2013 et fait appel aux compétences de deux maîtres d'ouvrages :

✓ L'**Observatoire régional de l'environnement (ORE)** porte l'outil « base de données » et « exploitation des données » et en assure l'élaboration et la maintenance. L'ORE apporte son expérience en matière de conception et de développement de bases de données, de systèmes d'information et de sites Internet, et en matière d'animation de réseaux d'acteurs pour la circulation et la valorisation de l'information.

✓ Le **Forum des marais atlantiques (FMA)**, apporte son expertise sur les espèces envahissantes – acquise notamment par sa contribution au développement d'une politique sur la jussie sur le bassin Loire aval – et coordonne l'organisation du réseau d'acteurs.

L'ORE, le FMA et la Région constituent la cellule d'animation de l'ORENVA.

Renouée le long d'un canal dans les marais de Rochefort Nord

Les différents acteurs

L'ORENVA s'appuie sur l'expérience acquise par les acteurs en Poitou-Charentes. Le développement d'un réseau de partenaires tient compte de l'organisation existante et reconnaît quatre catégories d'acteurs :

✓ **Observateurs ou opérateurs de niveau 1** (syndicats de rivières, associations, communes ou communautés de communes...) chargés de réaliser les inventaires, saisir et transmettre les données aux opérateurs de niveau 2 et 3. Parmi eux, certains élaborent et mettent en oeuvre des plans de gestion des plantes exotiques envahissantes.

✓ **Coordinateurs de bassin ou opérateurs de niveau 2** (Etablissement publics territoriaux de bassins – dont l'EPTB Vienne, cf. p. 116 -, conseils généraux, syndicats mixtes...) chargés de coordonner la collecte et la restitution des données à l'échelle de leur territoire et de relayer l'information entre les niveaux 1 et 3.

✓ **Coordinateurs régionaux ou niveau 3** (ORE, FMA et Région) chargés d'élaborer et de mettre à disposition des outils uniformisés, d'exploiter les données de portée régionale, de concevoir des actions pédagogiques.

✓ **Un niveau 4, de coordination inter-régionale,** est pris en compte, l'ORENVA ayant vocation à se coordonner avec les régions voisines – qui partagent des bassins versants avec le Poitou-Charentes – et avec les Systèmes d'information sur l'eau (SIE) nationaux ou de bassin Loire-Bretagne et Adour-Garonne.

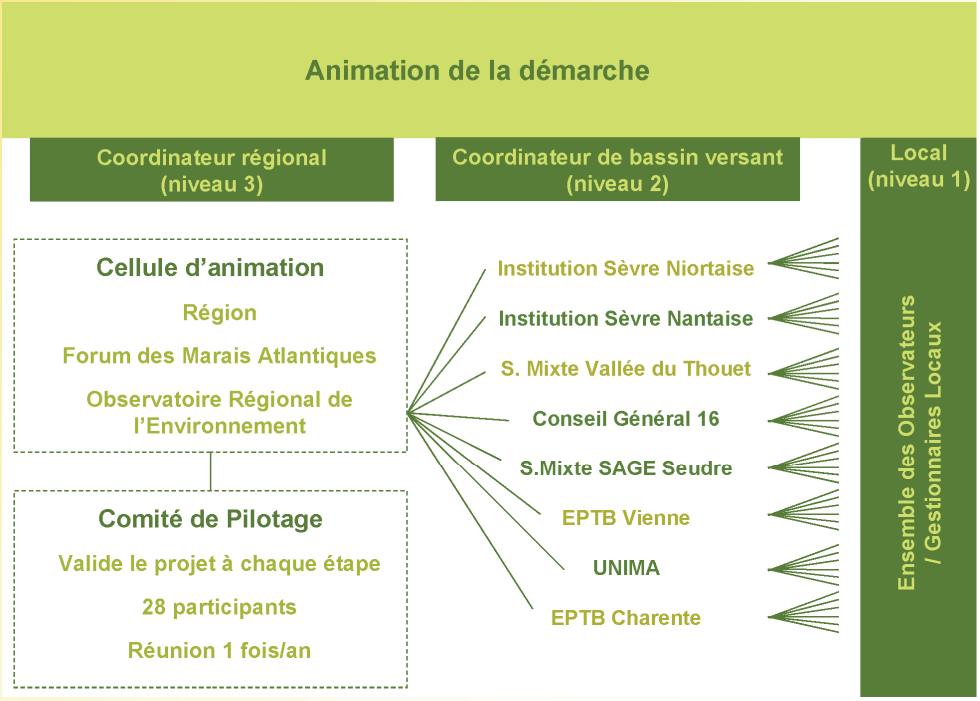

Une charte définit les objectifs et les engagements de chaque catégorie d'acteurs du réseau. A ce jour, les **coordinateurs de bassin** engagés dans la démarche **couvrent environ les trois quarts du territoire régional** (cf. carte page suivante).

Le groupe de travail constitué en 2006 a progressivement évolué en **un comité de pilotage chargé de valider le projet à chaque étape**. Il se réunit une fois par an. Il est composé des agences de l'eau, des conseils généraux, des services de l'Etat et des établissements publics concernés, des associations et collectivités d'envergure régionale, départementale, de bassin versant et/ou ayant une expérience significative sur la question des plantes exotiques envahissantes.
Chacun des membres peut participer au comité technique qui se réunit régulièrement pour régler les questions techniques liées à l'élaboration et au fonctionnement de l'ORENVA.

Etat d'engagement des structures de coordination de niveau 2
(Sources : Gest'Eau 2009, BD Carthage 2008, Banatic – Base ASPIC 2007, Forum des marais atlantiques 2007)

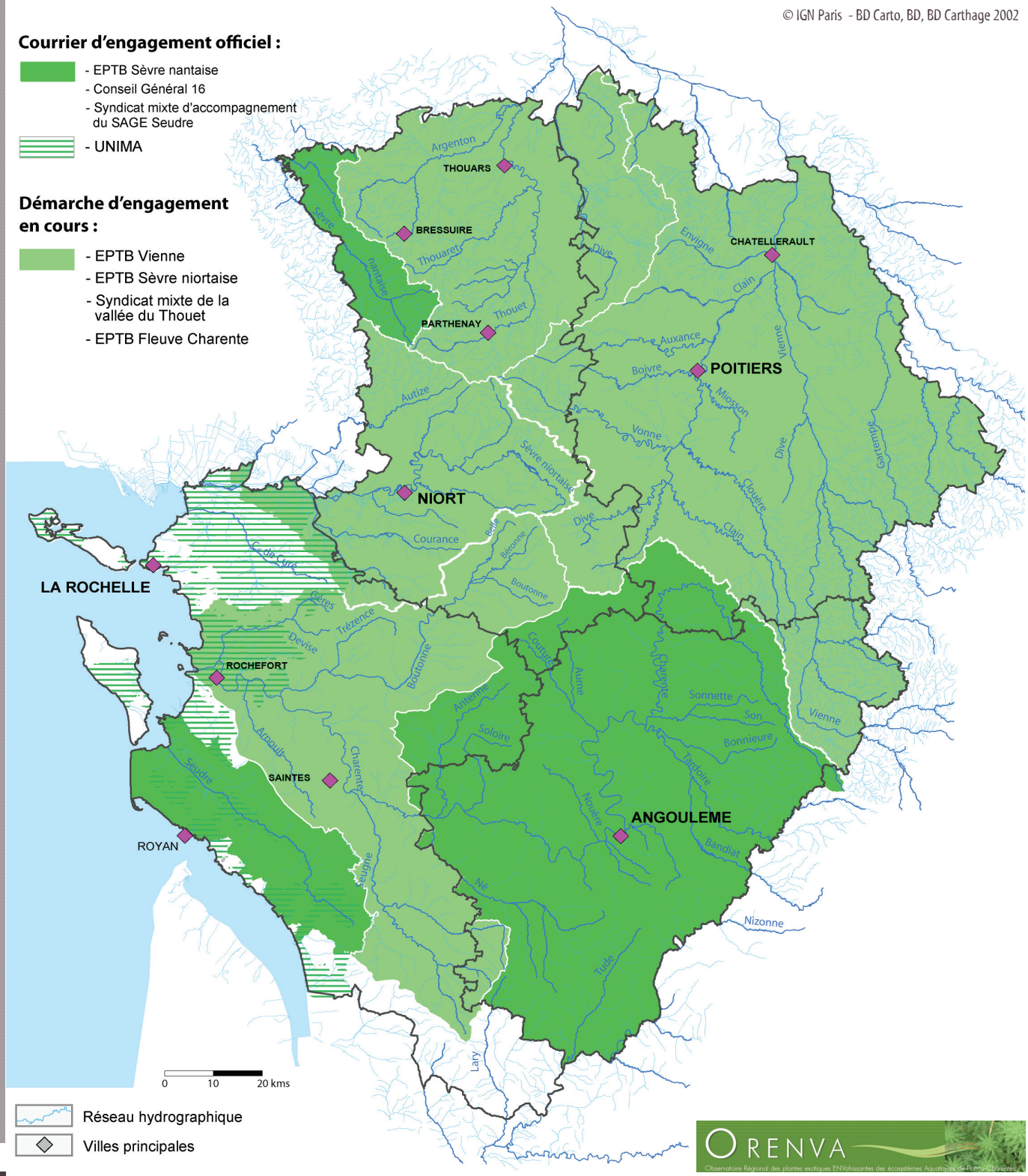

3. Les outils mis en place

Une **fiche d'inventaire des espèces présentes** (cf ci-contre) et **une fiche de suivi de chantier** ont été élaborées. Un **carnet de relevés** permet de consigner l'ensemble des fiches et les cartes pour se repérer ainsi que les instructions pour utiliser ces fiches.

Ces fiches de terrain permettent de renseigner une **base de données régionale**. Sur les secteurs géographiques où une base de données existe déjà, l'ORE a conçu un **outil de transfert** des données entre les bases.

Une **interface Internet** (en cours de développement) permet de saisir les données et de les consulter. D'autres informations peuvent également y être consultées (fonctionnement de l'observatoire, fiches d'identification des espèces, réglementation, conseil de gestion...).
L'interface web est accessible à partir de l'adresse suivante : www.orenva.org.

L'ORENVA a commencé à fonctionner en 2009. Une restitution des premières données collectées est prévue pour la fin de l'année 2010.

ORENVA

Observatoire Régional des plantes exotiques ENVahissantes des écosystèmes Aquatiques de Poitou-Charentes

Date : ☐/☐/☐ Observateur : ☐ Structure : ☐

N°r elevé : ☐

Plante	ÉTAT DES LIEUX							
	Position des foyers	Nb de foyers	Etendue		Typologie de colonisation des foyers			
			ml	m² (champ obligatoire)	1	2	3	4

Afin de caractériser l'emplacement des foyers sur le tronçon, utiliser les codes suivants:
L : dans le lit du cours d'eau, de façon immergée,
RD : en rive droite (par rapport au sens d'écoulement),
RG : en rive gauche,
2R : sur les 2 rives
TT : dans le lit et au niveau des 2 rives

< 25 % de recouvrement — De 25 à 50 % — De 50 à 75 % — > 75 %

Type 1 : Herbiers très dispersés le long de la berge : / Ou / dans le lit :

Type 2 : Herbiers discontinus le long de la berge : / Ou / dans le lit :

Type 3 : Herbiers continus le long de la berge : / Ou / dans le lit :

Type 4 : Herbiers obstruant totalement le cours d'eau

La fiche d'inventaire des espèces

4. Conclusions-perspectives

Le développement de l'ORENVA se poursuivra par :

✓ la **pérennisation et la densification du réseau de partenaires** de façon à couvrir la totalité du territoire régional ;

✓ l'**optimisation des outils de collecte de données** (fiches de terrain, base de données, outils de transfert des données) ;

✓ la **mise en oeuvre de supports de valorisation** des données définis collectivement et la diffusion de l'information à différents publics ;

✓ la **mise en place d'un protocole de validation des données**.

Arrachage manuel de jussies dans le Marais poitevin